



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2082

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Capital social - Appel de fonds 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2082**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Capital social - Appel de fonds 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon est une société anonyme dont le siège social est situé au 20, rue du Lac à Lyon 3°.

Par la délibération n° 2012-2835 du Conseil du 19 mars 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé les statuts de la SEM, les termes du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires fondateurs, ainsi que le plan d'affaires prévoyant une prise de participation de la Communauté urbaine, devenue Métropole de Lyon, à hauteur de 7,7 M€, en tant qu'actionnaire majoritaire de la SEM.

L'action de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon s'étend à l'ensemble du territoire de la Métropole. Conformément à l'article L 1521-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle exerce une activité d'intérêt général consistant à acquérir, par tout moyen, tout bien et tout droit immobilier puis à en assurer leur administration, leur gestion, leur location et leur vente.

Ces biens ont pour vocation :

- le développement et la pérennisation des pépinières d'entreprises dédiées aux filières d'excellence,
- le développement et la pérennisation des pépinières d'entreprises généralistes et des hôtels d'entreprises,
- le maintien et le développement des activités commerciales dans les opérations de renouvellement urbain,
- le développement de plateformes d'innovation collaboratives destinées à renforcer l'action des pôles de compétitivité.

Elle est actuellement constituée de 9 actionnaires publics et privés. La Métropole détient 55,44 % du capital social de la société après la reprise de la part du Syndicat de communes territoire Saône Mont d'Or ; le capital restant est réparti entre les Communes de Lyon (5,61 %), Vénissieux (2,53 %), Vaulx en Velin (1,21 %), Villeurbanne (0,66 %) et Rillieux la Pape (0,55 %), la Caisse des dépôts et consignations (20 %), la Société d'équipements du Rhône et de Lyon (SERL) (12,14 %) et la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (1,86 %).

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales et du code du commerce qui régissent ces sociétés, le capital social est détenu à hauteur de 66 % du total par des collectivités territoriales et/ou par leurs groupements ; la part restante revenant aux actionnaires privés de la société.

Le plan de financement global voté en juin 2012 est constitué :

- du recours à l'emprunt à hauteur de 49 831 000 € (71 % du total),
- du versement de subventions à hauteur de 6 100 000 € (9 %),
- d'un apport en fonds propres de 14 000 000 € (20 % du total) avec libération du capital en plusieurs fois jusqu'en 2017.

La répartition des 14 M € du capital social (apport initial de la Société d'équipements du Rhône et de Lyon (SERL) et augmentation de capital souscrite par l'ensemble des autres actionnaires de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon inclus) est répartie comme suit :

	Actionnaires	Nombre d'actions concernées	Montant total de la souscription au capital social (en €)
actionnariat public	Métropole	77 000	7 700 000
	Ville de Lyon	7 854	785 400
	Ville de Vénissieux	3 542	354 200
	Ville de Vaulx en Velin	1 694	169 400
	Ville de Villeurbanne	924	92 400
	Ville de Rillieux la Pape	770	77 000
	Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or	616	61 600
actionnariat privé	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	28 000	2 800 000
	Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)	17 000	1 700 000
	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	2 600	260 000
	TOTAL	140 000	14 000 000

La valeur des actions de la société a été fixée à un prix nominal unitaire de 100 €. Le nombre total d'actions a été arrêté à 140 000 actions.

L'annexe 4 du pacte d'actionnaires, validée en séance du Conseil d'administration du 2 juillet 2012 par l'ensemble des actionnaires de la SEM, fixe le calendrier prévisionnel des augmentations du capital social de la société jusqu'en 2017.

Le solde de l'augmentation du capital devra, en tout état de cause, être réalisé par la libération du capital total devant être apporté dans la Société, soit un montant de 1 599 000 €, et ce avant le 30 août 2017.

À ce titre, aux 10 701 000 € de capital social déjà libéré entre 2012 et 2015, qui représentent un total de 107 010 actions, la souscription pour l'année 2017 apportée par chacun des actionnaires présents dans le capital de la SEM, autre que la SERL qui a déjà apporté lors de la création de la SEM un capital de 1 700 000 €, s'élève à :

Souscripteurs	Montant total (en €)	2012 Montant libéré (50 %) (en €)	2013 Montant libéré (15 %) (en €)	2015 Montant libéré (22 %) (en €)	2017 Montant à libérer (13 %) (en €)
Métropole (avec la part du Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or)	7 761 600	3 880 800	1 164 240	1 707 552	1 009 008
Ville de Lyon	785 400	392 700	117 810	172 788	102 102
Ville de Vénissieux	354 200	177 100	53 130	77 924	46 046

Souscripteurs	Montant total (en €)	2012 Montant libéré (50 %) (en €)	2013 Montant libéré (15 %) (en €)	2015 Montant libéré (22 %) (en €)	2017 Montant à libérer (13 %) (en €)
Ville de Vaulx en Velin	169 400	84 700	25 410	37 268	22 022
Ville de Villeurbanne	92 400	46 200	13 860	20 328	12 012
Ville de Rillieux la Pape	77 000	38 500	11 550	16 940	10 010
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	2 800 000	1 400 000	420 000	616 000	364 000
Caisse d'épargne Rhône-Alpes	260 000	130 000	39 000	57 200	33 800
Total	12 300 000	6 150 000	1 845 000	2 706 000	1 599 000

Par sa décision en date du 7 mars 2017, le conseil d'administration de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon, conformément à l'annexe 4 de son pacte d'actionnaires, a décidé d'appeler la part de capital social libérable en 2017 auprès de l'ensemble de ses actionnaires pour un montant total de 1 599 000 €.

La part de la Métropole représente un montant total de 1 009 008 € qui fera l'objet d'un versement en une fois : ce montant intègre la part du Syndicat de communes du territoire Saône Monts d'Or (8 008 €) dissout le 1er janvier 2016, et dont l'ensemble des biens, droits et obligations ont été transféré à la Métropole de Lyon en vertu de la délibération n° 2016-0965 du 1er février 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de participer à l'augmentation du capital social de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon à hauteur de 1 009 008 €, conformément aux termes de l'annexe 4 du pacte d'actionnaires de la SEM et de la décision prise en conseil d'administration de la société, le 7 mars 2017.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les bons de souscription et la libération des actions à hauteur de 13 % du capital social, soit 10 090 actions de 100 € chacune pour un montant total de 1 009 008 €.

3° - La dépense annuelle d'investissement correspondant aux fonds libérés pour la capitalisation 2017 de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 261 - fonction 020 - opération n° 0P01O2708.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.